

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à l'édifice Bernardin-Hamann le lundi 10 mars 2025, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

**50, rue Vachon (lot 5 449 057 du cadastre du Québec)**

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- La transformation d'une galerie en véranda à une distance de 1.72 mètre de la ligne latérale droite alors que l'article 516 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une distance minimale de 3 mètres pour une véranda dans le milieu de vie « M4.2-17 – Villégiature résidentielle ».

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 7 mars 2025, 16h30 par les moyens suivants :**

par courriel :  
[dq@adstock.ca](mailto:dq@adstock.ca)

par courrier :  
À l'attention de M. Jérôme Grondin  
35, rue Principale Ouest  
Adstock (QC)  
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 19 février 2025.

Le directeur général,

*(Signé)*

\_\_\_\_\_  
Jérôme Grondin

